

Direction de la Planification et de l'Urbanisme
Service de la Réglementation Urbaine

Plan Local d'Urbanisme

Révision du POS en PLU
approuvée par DCC du 11/04/2013

5 - Annexes

5-1 - Servitudes d'utilité publique

511 - Plan et tableau des servitudes

St ALBAN

aua/Toulouse aire urbaine

toulouse métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Toulouse Métropole
6, Rue René Leduc - B.P. 35 821
31505 Toulouse Cedex 5
t. 05 81 91 72 00 - f. 05 81 91 72 01
www.toulouse-metropole.fr

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SAINT-ALBAN

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	**DESIGNATION DU GENERATEUR**	**REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE**	**DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE**
A4 - Servitudes de libre passage des engins mécaniques	- L'Hers Mort - Fossés communaux	Arrêté préfectoral du 24.09.1974 Arrêté préfectoral du 05.07.1984	DDT – SEEF Cité administrative 2 Bd Armand Duportal BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Poste à 63/20 KV de SAINT-ALBAN Ligne à 63 KV Ondes - St Alban – PP. Villemur – PP. St Jory Ligne à 63 KV Ondes-PP. St Jory –St Alban Ligne à 63 KV Ginestous - St Alban II Ligne à 63 KV Ginestous - St Alban I *(Lignes en partie sur supports communs)*	Déclaration d'utilité publique	RTE - T.E.S.O. G.E.T. PYRENEES 87, rue Jean Gayral 31200 TOULOUSE

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE DE SAINT-ALBAN

DESIGNATION OFFICIELLE DE LA SERVITUDE	DESIGNATION DU GENERATEUR	REFERENCE DE L'ACTE QUI L'INSTITUE	DESIGNATION DU SERVICE LOCALEMENT RESPONSABLE
PM1 - Servitudes résultant de plan de prévention des risques naturels prévisibles	Plan de prévention des risques naturels prévisibles de mouvements différentiels de terrain consécutifs au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation	Arrêté préfectoral du 30 août 2005 Arrêté préfectoral du 9 novembre 2007	DDT 31 Service Risques et Gestion de Crise Cité administrative 2, Bd. Armand-Duportal BP 70001 31074 TOULOUSE CEDEX 9
PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat	Liaison hertzienne TOULOUSE - MONTAUBAN – CAHORS: tronçon MONTAUBAN - RAMONVILLE	Décret du 06.05.1976	FRANCE TELECOM -UIMP 2 avenue du Général HOCHE 81000 ALBI
PT3 - Servitudes relatives aux installations de télécommunications	Câble TOULOUSE - MONTAUBAN	Arrêté préfectoral du 9.10.1979	FRANCE TELECOM -UIMP 2 avenue du Général HOCHE 81000 ALBI

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE

Commune de SAINT-ALBAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Echelle 1/5000

Décembre 2011

LEGENDE

A4 Servitudes de libre passage des engins mécaniques

I4 Servitudes relatives aux lignes électriques

PM1 Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles (risque inondation)

PM1 Servitudes relatives au plan de prévention des risques naturels prévisibles (risque sécheresse sur l'ensemble de la commune)

PT2 Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles

PT3 Servitudes relatives aux réseaux de télécommunications

I4
PM1
63 KV ONDES - P.P. SAINT JORY - SAINT ALBAN
PM1
A4
PM1
PM1
PM1
PM1
I4
Poste 63 kv MT SAINT ALBAN
I4
2 CIRCUITS 63 KV GINESTOUS - SAINT ALBAN 1
63 KV ONDES - PP SAINT JORY - PP VILLEMUR - SAINT ALBAN
63 KV GINESTOUS - SAINT ALBAN II
I4
PT3
Câble Toulouse-Montauban
PM1
PM1
PM1
PM1
PM1
A4
PT2
LIAISON HERTZIENNE TOULOUSE-MONTAUBAN
TRONCON MONTAUBAN-RAMONVILLE
A4